FLASH INFO n°17

Mai et Juin 2023

COMMUNE DE SERIGNE

CONSEIL MUNICIPAL du 16 mai

Mardi 16 mai 2023

Etaient présents : BAUDRY Yves, BOUILLAUD Julie, CAUDAL Grégory, CHAUVEAU Jordan, COULAIS Damien, DIEUMEGARD Romain, FAUCHERON Jean-Michel, GIRAUD Sébastien, GUILMINEAU Delphine, JOURDAIN Fabienne, LEBON Sandrine, LERIDON Marylène, PORTRAIT Jean-Hugues, SCHLICH Ludivine

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 AVRIL 2023

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril à l'unanimité.

2. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le Conseil valide le devis GUILLEMET Peintures concernant les travaux de réfection de la classe des CE (sol et murs) pour un montant de 6000 € TTC

3. SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Conseil valide les subventions suivantes pour l'année 2023 :

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (APE)	300
AMICALE LAIQUE	190
AVANT-GARDE	300 +150 exceptionnelle
FCPB	260
CYCLO CLUB	180
REBOND SUD VENDEE	80
ASTRO CLUB	100
SOCIETE DE CHASSE	/
UNC SERIGNE	120
PALET FONTE	120
RETRAITES SPORTIFS	130
PETITES BIELLES	70
OUTIL EN MAINS	70

FONDATION DU PATRIMOINE	100
QUARTIER SERIGNE PISSOTTE	150
ASSOCIATION DES BENEVOLES DE SERIGNE	200
ADMR	1300
ADMR Service de soins	343
MAM Maison des Assistantes Maternelles	300 exceptionnelle
TOTAL	**4 463**

Le Conseil précise que la Société de chasse ne souhaite pas recevoir de subvention exceptionnellement pour 2023.

L'Avant-Garde va recevoir 150 € de subvention exceptionnelle correspondant à la manifestation « LES RICOCHETS », spectacle proposé par le Pays de Fontenay Vendée mais qui engendre des frais supplémentaires.

La MAM de Sérigné nous a fait une première demande de subvention exceptionnelle afin de pouvoir financer un « chariot de transport » pour 4 enfants.

4. REFERENT DEONTOLOGUE

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local,

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Le Conseil désigne Monsieur MENARD Yves Marie comme référent déontologue pour la commune jusqu'à la fin de ce mandat, soit en 2026.

5. JURY D'ASSISES 2024

Le Conseil doit, par tirage au sort à partir de la liste électorale de la commune, composer la liste annuelle du jury criminel de la Cour d'Assises du Département de la Vendée pour l'année 2024.

Les 3 personnes tirées au sort sont :

- ✓ CHARGY Manon
- ✓ AUGER Pacal
- ✓ PIONNER Sandra

6. TAXE D'HABITATION POUR LES LOGEMENTS VACANTS

Le Conseil décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation à compter du 1er janvier 2024.
Le taux sera le même que celui des maisons secondaires votés lors du Conseil précédent soit 17,77 %.

7. LOTISSEMENT LE CHENE VERT : prix de vente au m2

Le Conseil a fixé le prix de vente à 45€ le m2.

8. MAISON DES ASSOCIATIONS/ AVENANTS

Les travaux de la Maison des Associations avancent normalement et le Conseil a validé deux avenants :

- L'entreprise DEFONTAINE nous a transmis un avenant selon le détail suivant :
  - Travaux en + value 2 020,76, € HT soit 2 424,91 € TTC
  - Travaux en – value 1 959,64 € HT soit 2 351,57 € TTC **soit une + value de 61,12 € HT soit 73,34 € TTC**

- L'entreprise DUPUIS PERE et FILS nous a transmis un avenant selon le détail suivant : **travaux en – value de 2 751,25 € HT soit 3 301,50 € TTC**

CONSEIL MUNICIPAL du 13 juin

Mardi 13 juin 2023

Etaient présents : BAUDRY Yves, BOUILLAUD Julie, CAUDAL Grégory, CHAUVEAU Jordan, COULAIS Damien, DIEUMEGARD Romain, FAUCHERON Jean-Michel, GIRAUD Sébastien, GUILMINEAU Delphine, JOURDAIN Fabienne, LEBON Sandrine, LERIDON Marylène, PORTRAIT Jean-Hugues, SCHLICH Ludivine

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 MAI 2023

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 mai à l'unanimité.

2. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le Conseil valide le devis de HENRI Julien concernant l'achat d'un percolateur et de verres ballon pour un montant de 223,60 € HT.

Le conseil valide le devis du Froid Vendéen pour une intervention sur la chambre froide de la salle polyvalente pour un montant de 2 179,76€ HT.

Le Conseil valide le devis de Vendée Emulsion pour la commande de PATA (Point A Temps Automatique) pour un montant de 15 900€ HT.

3. REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES LOTS DU CHENE VERT

Le Conseil Municipal valide le nouveau règlement d'attribution des lots du lotissement du chêne vert qui comporte le tarif au m2, la durée des travaux après l'obtention du permis de construire et le dossier complet du lotissement à retirer en Mairie.

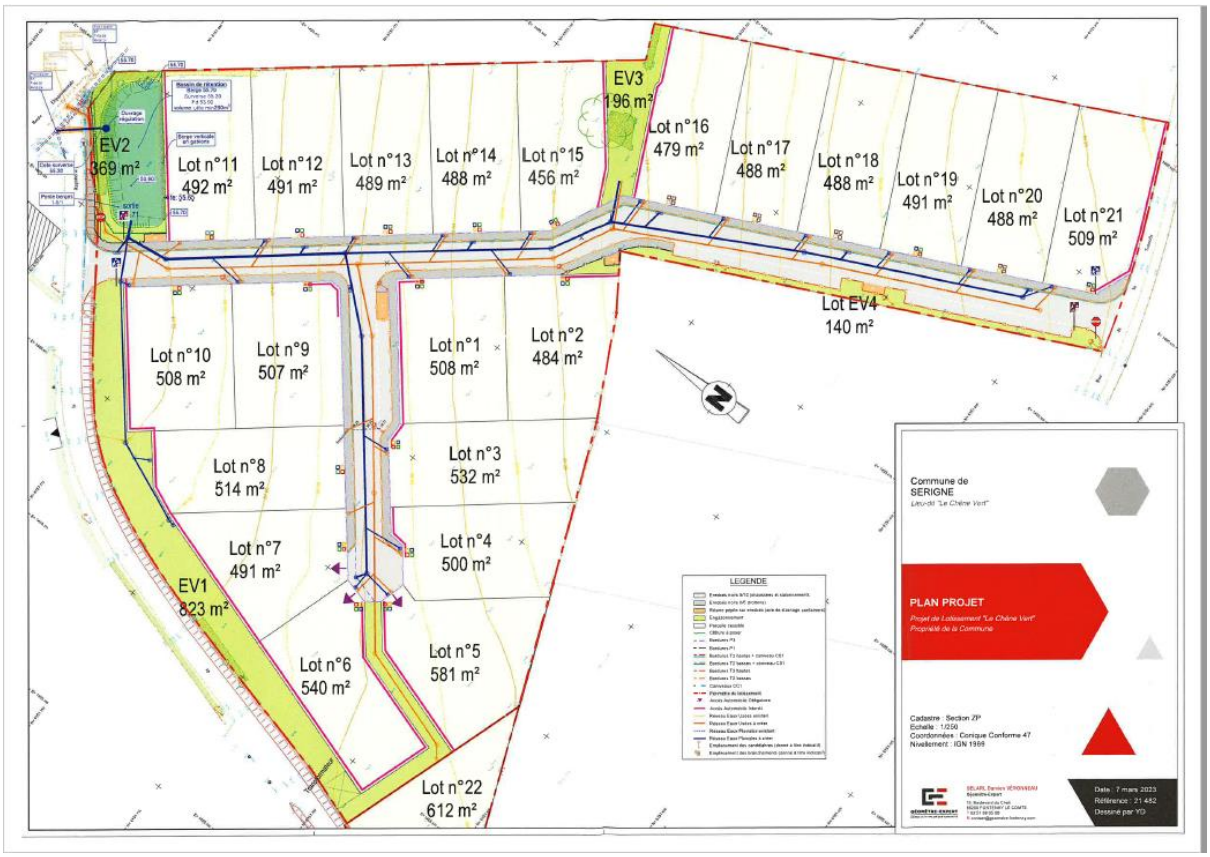

4. LOTISSEMENT LE CHENE VERT : CHOIX DES NOMS DE LA RUE ET DE L'IMPASSE

Le Conseil valide, après concertation, le nom de la rue et de l'impasse du futur lotissement du chêne vert.

- Rue du Noyer (présence d'un gros noyer dans ce lotissement)
- Impasse des pommiers (Autrefois, des pommiers se trouvaient à proximité)

5. LOTISSEMENT DE LA GRANDE OUCHE / RETROCESSION

Le Conseil valide la rétrocession du lotissement de la grande Ouche suite à la convention signée avec « Vendée Habitat » afin de transférer les équipements suivants, une fois les travaux terminés :

- La voirie
- Les espaces verts
- Les différents réseaux :
  - Eau potable
  - Eaux pluviales et eaux usées
  - Electricité et éclairage public en souterrain
  - Téléphone (réseau souterrain desservant chaque lot)

6. MAISON DES ASSOCIATIONS : NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION

Le Conseil valide les nouveaux tarifs de la future maison des associations, rue du petit logis :

	COMMUNE	HORS COMMUNE
1 JOUR	100€	120€
WEEK-END	130€	150€

Lors de la mise en route du chauffage, le forfait chauffage sera de 30€/ jour et 40€/week-end.

7. ATTESTATION D'ACCUEIL / COMMANDE GROUPEE

Il est nécessaire de commander des attestations d'accueil pour les étrangers. Seule l'Imprimerie Nationale fournit ce document qui a un prix dégressif en fonction de la quantité demandée. Afin de réduire le coût, la Commune a porté un projet de commande groupée avec les communes intéressées (Marsais-Ste Radegonde, Petosse, Mouzeuil-St Martin et L'Hermenault) réduisant ainsi le prix de 5,30 € TTC à 1,86 € TTC l'imprimé.

Le Conseil valide l'achat groupé.

8. OPERATION REGIONALE « UNE NAISSANCE, UN ARBRE »

L'arbre est au cœur du paysage ligérien avec 11% du territoire en forêts et 165 000 km de haies constituant le bocage. L'arbre incarne à lui seul le cercle vertueux promu par la Région, entre préservation de l'environnement (biodiversité, eau, sol, bio ressources, changement climatique, érosion des sols, énergie, biomasse), développement économique et qualité du cadre de vie.

De plus, l'arbre constitue un support précieux de sensibilisation et de mobilisation de nos concitoyens. Au travers de cette nouvelle opération « Une Naissance, un arbre », chaque bébé ligérien pourra devenir le parrain d'un arbre, symbole de vie et de croissance. Ces plantations participeront à la restauration et au confortement de la trame verte locale, constitueront un vecteur de sensibilisation des ligériens et s'inscrivent ainsi dans la Stratégie régionale de la biodiversité.

Le Conseil a fait acte de candidature de l'opération Régionale « une naissance, un arbre » et si la candidature est retenue, les naissances de 2022 auront un arbre à planter sur la commune avec une plaque au nom de l'enfant afin que ce dernier soit le parrain de cet arbre.

L'opération se déroulera dans la seconde quinzaine de novembre.

9. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter sur la parcelle suivante :

- AB 896 (non bâti) - 679 m² située rue des coquelicots
- AB 36 (non bâti) – 17 m2 située rue de la rabatelière
- AB 37 (bâti) – 110 m2 située rue de la rabatelière
- AB 868 (bâti) – 112 m2 située rue de la rabatelière
- AB 261 (non bâti) – 683 m2 située rue de la rabatelière

10. GROUPEMENT DE COMMANDES « PREVENTION ET SECURITE »

Le Conseil décide d'adhérer et de désigner le Pays de Fontenay Vendée comme coordinateur du groupement de commandes « prévention et sécurité ».

Ce marché prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, sans minimum ni maximum impliquant une procédure formalisée d'une durée de 4 ans, composé des 7 lots suivants :

- Lot n°1 : Vérifications réglementaires en exploitation des installations électriques et des éclairages de sécurité, dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) du 1er et 2ème groupe ainsi que les établissements soumis au Code du Travail - bâtiments municipaux et communautaires ;
- Lot n°2 : Analyses des réseaux d'eau chaude sanitaire concernant le risque légionnelles ;
- Lot n°3 : Maintenance et fourniture de défibrillateurs (et consommables) ;
- Lot n°4 : Vérification et entretien des horloges, cloches et paratonnerres des églises (et autres bâtiments) ;
- Lot n°5 : Vérification, entretien et fournitures d'extincteurs, désenfumage, RIA et alarme
- Lot n°6 : Contrôle des aires de jeux et équipements sportifs
- Lot n°7 : Maintenance et réparation des aires de jeux

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Le Recensement de la population Sérignolaise aura lieu en 2024
- ✓ La Commune de Sérigné a été déclarée « en état de catastrophe naturelle » au titre des épisodes de sécheresse de 2022 ; les sinistrés disposent **d'un délai de 30 jours à compter du 10 juin 2023** pour adresser à leur assureur un état estimatif de leurs dommages.

RAPPEL DES HORAIRES
NUISANCES SONORES

Du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
Le Samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
Le Dimanche et Jours Fériés : de 10h à 12h

Bilan de cette 3eme édition du Marché Sérignolais et du Vide Grenier du Dimanche 14 mai

14 artisans et commerçants ont répondu présents pour présenter leur travail, une cinquantaine d'exposants au vide grenier et plusieurs représentations de danse par Angeline Auguin et ses danseurs !

Merci aux associations, aux artisans et commerçants et à tous les participants qui font de cette journée un bel événement au sein de notre commune !

A l'année prochaine !

Balade Sérignolaise : Samedi 17 juin

250 personnes se sont rassemblées pour une balade à travers la jolie campagne Sérignolaise
La soirée s'est terminée par un repas convivial

Merci aux bénévoles et à tous les participants !

La Ville de Fontenay-le-Comte s'associe à Ecosystem pour organiser une grande collecte solidaire d'anciens téléphones portables jusqu'au 10 juillet.

Cette collecte exceptionnelle, solidaire et environnementale est organisée partout en France avec le concours des collectivités participantes.

Grâce à vos dons, Ecosystem pourra offrir 1 000 téléphones reconditionnés à l'association France Victimes.
Pour participer à cette mobilisation citoyenne, il vous suffit de vous rendre dans l'un des 2 points de collecte :
► Accueil de la Mairie – 4 quai Victor Hugo
► Maison des associations – 15 rue de la Sablière

Cassés, fonctionnels, avec ou sans valeur, récents ou non, tous les anciens mobiles sont acceptés. L'essentiel est de participer et de faire sortir les 50 millions de téléphones inutilisés que nous stockons dans nos tiroirs au fur et à mesure des années !

AIDES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LES FAÇADES ET TOITURES

Nous vous rappelons que des aides cumulées de la communauté de communes et de la commune de Sérigné ont été mises en place depuis 2020 dans le cadre de l'embellissement des centres bourgs.

Pour y avoir droit, il faut :

- Etre dans le périmètre défini
- Que la façade soit visible de la rue
- Que les travaux soient réalisés par un artisan.
- Seuls les travaux de toitures et la réfection de façades (la remise en état de fenêtre ou volets ne rentre pas dans cette action)
- Faire une demande auprès de Mme LERIDON (référente auprès de la communauté de communes).
- Pas de conditions de ressources

Le nombre de dossiers traités étant inférieur à notre engagement, **nous avons fait la demande auprès de la communauté de communes d'un élargissement du périmètre**. Le dossier est en cours de validation. Pour connaître le périmètre concerné merci de venir à la mairie.

ADAMAD

Prendre soin et bien plus

Connaissez-vous l'Adamad Sud Vendée ?

Un service pas comme les autres :

Une Association, format qui nous permet de prendre le temps de développer le lien humain, et de placer la personne accompagnée au cœur de nos actions

Une équipe pluridisciplinaire, de professionnels qualifiés : des aides-soignantes, auxiliaires de vie et un portage de repas qui travaillent conjointement et permettent aux personnes âgées, handicapées et aux familles de vivre le mieux possible chez eux.

Un réseau départemental qui nous permet d'agir sur des besoins spécifiques, en interpellant une psychologue, ou une équipe spécialisée dans les troubles apparentés à Alzheimer par exemple

Vous souhaitez plus de renseignements ? Nous sommes disponibles :

- **Dans nos locaux, situés au 43, rue de Chamiraud à Fontenay le Comte, de 9h à 12h et de 14h à 17h,**
- **Par téléphone, au 02 51 51 14 01,**
- **Par mail, à adamadsudvendee@adamad.fr**

BIBLIOTHEQUE « AU FIL DES MOTS »

Le contrat territoire lecture (CTL) c'est quoi ?

Le contrat territoire lecture est une convention tripartite passée entre la communauté de commune de Pays de Fontenay-Vendée, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et la BDV (Bibliothèque de Vendée). Son but est de mettre en réseau les différentes bibliothèques du territoire de la communauté de commune (logiciel de gestion commun et portail informatique ouvert au public) et de soutenir les bibliothèques dans leur fonctionnement et leur développement.

Bon ! il nous faudra du temps, tout ça c'est à l'horizon 2025.

Depuis début 2022, la DRAC, la BDV, vos élus, les bénévoles des bibliothèques, les responsables culture de la Com-Com se réunissent régulièrement pour travailler sur ce projet.
La première étape a été franchie en début d'année par la signature du CTL et l'embauche d'une coordinatrice au sein de la Com-Com, Mme Lisa Godreau.

La deuxième étape que nous avons débutée il y a un mois consistera à construire ce réseau en recueillant les besoins des lecteurs, les réticences des non lecteurs, les nécessités afférentes à chaque commune et pôle de proximité (notre pôle regroupe St Michel le Cloucq, L'Orbrie, Pissotte, Longèves et Sérigné). C'est un travail de longue haleine…

Vous aimez les livres, vous vous intéressés à la vie de la bibliothèque, venez nous rejoindre dans cette enquête et ce travail et faites nous part de vos remarques.
Vous n'aimez pas lire, vous ne saviez même pas qu'il y a une bibliothèque nichée dans le cœur de la mairie, venez nous dire ce qui manque à nos bibliothèques pour que vous ayez envie d'en pousser la porte.

Notre bibliothèque est ouverte 3 jours par semaine :

- **lundi de 16h30 à 18h,**
- **mercredi de 10h à 12h**
- **samedi de 9h30 à 11h30**

DATES A RETENIR

- Dimanche 2 juillet : **Kermesse de l'école** à la salle polyvalente organisée par l'APE
- Week-end du 22 et 23 juillet : **Randonnées équestres et animations** sur le terrain de la Fête au Village organisées par l'Avant-Garde Sérignolaise
- Samedi 29 juillet : **Fête au village** organisée par l'Avant-Garde Sérignolaise **et spectacle des Ricochets** en partenariat avec la communauté de communes du Pays de Fontenay

ETAT CIVIL

CHIRON Milo né le 27 avril
CLISSON Anna née le 28 avril
TREHIN Alix née le 10 mai

ROCHETTE Alain décédé le 12 juin

JARILLON Elodie et GUINET Julien, le 6 mai
MATEUS Céline et BERNARD Julien, le 19 mai

La Municipalité s'associe à la peine et à la joie des familles

AUTREFOIS SERIGNE

Sérigné

OF lundi 7 SEPTEMBRE 2015

La commune se porte acquéreur de la salle du patronage

Sur une pierre gravée sur le mur d'enceinte, au n° 16 de la rue du Petit Logis, il est inscrit « *cet établissement a été fondé par Mme Vinet et Melle Henriette Vinet, sa fille, les deux bienfaitrices, et donné à la commune en 1864* ».

L'ensemble (parcelles AB 202 et 206) a été donné à la commune le 5 octobre 1864 sous condition d'y maintenir à perpétuité une école catholique de filles. Le 14 mars 1903, le tribunal d'instance de Fontenay annule la donation pour non-respect de la volonté des testatrices. L'Abeille de l'Ouest (association dépendante du Diocèse de Luçon) acquiert, en 1944, les parcelles AB 204 et 205 jouxtant l'ensemble, (maison d'habitation et dépendances devenues classe d'école) et la fontaine.

L'école privée y fonctionne jusqu'en 1968. Un acte notarié de mai 1995 atteste que l'Association diocésaine de Luçon est en possession des biens AB 202 et 206 depuis plus de 30 ans. La Paroisse Saint-Hilaire-de-Fontenay propose de vendre l'ensemble des quatre parcelles à la commune pour un montant de 50 000 € net vendeur.

Les élus se sont prononcés à l'unanimité pour cette acquisition afin de ne pas laisser ces biens à une offre privée. Le projet est d'y faire un parking d'une trentaine de places, le centre-bourg étant sous-équipé en stationnement (l'ancienne maison d'habitation), de conserver la salle de réunion régulièrement utilisée, de conserver l'ancienne salle de classe et la salle de théâtre affectée actuellement au stockage du matériel de l'association l'Avant-garde, de permettre aux habitants de continuer d'utiliser l'eau de la fontaine.

L'ancienne maison d'habitation sera démolie pour laisser place à un parking.

Conseil : appel aux bénévoles pour les Temps d'activités

École
Cent enfants sont scolarisés cette année. Des effectifs qui augmentent et qui ne sont pas sans conséquences sur les services : la cantine, où le service des petits est chargé (jusqu'à 47 rationnaires) et nécessite la présence de plus d'adultes ; les Tap (temps d'activités périscolaires), où 93 enfants (sur 96) sont inscrits. Jacqueline Clochard, adjointe, rappelle le besoin d'adultes pour l'encadrement, surtout le vendredi. Un appel est lancé aux bénévoles. Se manifester auprès de la mairie. Les travaux d'accessibilité ont été réalisés.

Salle socioculturelle
Les travaux sont terminés. La salle sera inaugurée le 10 octobre.

Association des maires de France
Les élus soutiennent la demande de l'AMF afin que soit révisé le programme triennal de baisse des dotations de l'État, tant dans son volume que son calendrier.

Lotissement de la Granche-Ouche
Les lots sont à vendre au prix de 35 € le m². Un lot est réservé.

Éclairage public
Les lampes au mercure ont permis une économie de 25 %.

Communauté des communes
La modification des statuts est adoptée à l'unanimité.